



Formation

Développer et manager la prévention des risques dans une entreprise du secteur du transport routier et logistique

Public concerné

Dirigeants d'entreprises du secteur du transport routier marchandise et voyageur désireux de mettre en place une démarche de prévention en s'appuyant sur les compétences d'un ou plusieurs animateur(s) de prévention
- Transport routier et logistique (AP TRL).

Objectifs de la formation

Objectifs de formation :

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention dans sa structure.
- Manager la santé et la sécurité au travail.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux d'une démarche de prévention dans sa structure.
- Structurer une démarche de prévention en lien avec ses objectifs de prévention.
- Cadrer les projets de prévention conduits par l'animateur prévention.

Contenu de la formation

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques professionnels d'une entreprise du secteur.
- Les conditions de réussite d'une démarche de prévention en rapport avec ses enjeux et ses objectifs de prévention (bases d'une lettre d'engagement).
- Le pilotage de projet(s) de prévention (note de cadrage de projet).
- Le positionnement d'un animateur prévention sur un projet de prévention pour sa formation.

Méthodes pédagogiques utilisées

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

La formation se déroule sur 1 journée et 1 demi-journée d'accompagnement en structure

Durée

1 jour soit 7 heures

Validation

A l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un « formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier » certifié et faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.